



REGLEMENT PARTICULIER



Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

1^{er} AUTO-CROSS ET SPRINT-CAR DE DOMART SUR LA LUCE **14 & 15 JUIN 2025**

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Picardie (ASA Picardie) organise les 14 et 15 juin 2025 avec le concours de l'Association PSM 80 (Picardie Sport Mécanique 80) une compétition automobile nationale d'Autocross et de Sprint-car intitulée **1^{er} Autocross et Sprint-Car de Domart sur la Luce** qui se déroule sur le circuit Patrice Hénin de Domart sur la Luce (80110).

Cette compétition compte pour le Trophée national d'Autocross et de Sprint-Car et pour le Challenge ORNEC 2025.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile des Hauts de France sous le numéro **1225** en date du **06/05** et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>CITERNE Eugène</i>	10415 0114
Membre du Collège	<i>GRENIER Patrick</i>	220147 0112
Membre du Collège	<i>FERNANDES Aurélie</i>	6743 0112
Directeur de Course	<i>OLIVAIN Jacky</i>	3272 0324
Directeur de Course adjoint	<i>HEMBERT Dimitri</i>	205021 0112
Adjoint à la Direction de Course pour la grille départ	<i>GAUTIER Dominique</i>	3228 0116
Adjoint à la Direction de Course pour les départs	<i>HUMBERT Jean-Claude</i>	21139 0302
Adjoint à la Direction de Course pour les arrivées	<i>LACHERE Michael</i>	58237 0112
Commissaire Techniques référent et responsable	<i>REVERCHON Jean-Louis</i>	6835 0421
Commissaire Technique	<i>COLIBERT Roger</i>	59209 0325
Commissaire Technique	<i>LEBEAU Michel</i>	8842 0116
Commissaire Technique	<i>DESSE Jean-Michel</i>	5538 0116
Chargé des relations avec les concurrents	<i>POINSENET Océane</i>	126543 0111
Chargé des relations avec les concurrents	<i>PIGOT Véronique</i>	112507 0112
Chargé des relations avec les concurrents (Stagiaire)	<i>LAFFARGUE Ludovic</i>	153996 0108

Juge de faits	MEYER Cédric	323017 0323
Chronométrateur référent	GAASCH Patrice	32392 0416
Chronométrateur	PICARD Margaux ou SARTER Stéphanie	
Responsable de la mise en place des moyens de secours	BROUSSEL Antoine	
Responsable de la remise en état du terrain	ALLIOTE Michel	
Médecin Chef	DEGUISNE Yveline	
Responsable Sécurité	BROUSSEL Antoine	
Responsable du service presse		
Responsable de la gestion des engagements (ORNEC)	LELEU Céline	
Responsable communication Organisateur – ORNEC - FFSA	STARK Jérémy	

La liste des officiels est conforme à l'art 1.1. Officiels de la Réglementation Générale Auto- Cross et Sprint-Car 2025 à condition de ne pas dépasser 120 engagés au maximum.

Nota : Au-delà de 120 engagés le nombre et la répartition des officiels sera conforme à l'article 1.1. de la Réglementation Générale Auto-Cross et Sprint-Car 2025.

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA de Picardie et l'organisateur technique est l'Association PSM 80.

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	
Clôture des engagements	Mercredi 11 juin à 24h00
Publication de la liste des engagés	Jeudi 12 juin à 12h00
Date et lieu de la compétition	14 et 15 juin 2025 à Domart sur la Luce (80)
Vérifications administratives et techniques	Samedi 14 juin de 9h45 à 11h45
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 14 juin à 9h15 salle du collège
Briefing obligatoire (oral ou écrits)	Samedi 14 juin à 13h00 sur la grille de départ
Horaire des essais non chronométrés	Samedi 14 juin de 13h30 à 14h45
Horaire des essais chronométrés	Samedi 14 juin de 14h45 à 16h30
Horaire de la course	Samedi 14 juin de 16h30 à 19h30 Dimanche 15 juin de 8h30 à 19h30
Affichage des résultats provisoires sur ITS RESULT	15 minutes après chaque finale
Remise des prix	Podium après chaque Finale en-dehors du circuit.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le samedi 14 juin 2025 de 9h45 à 11h45. Il n'y aura pas de convocation individuelle envoyée aux pilotes. Si à la date de parution de la liste des engagés le pilote ne figure pas sur cette liste, il lui appartient de prendre contact avec le responsable des engagements Céline LELEU au numéro de téléphone suivant 06.11.89.20.64.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront à compléter, enregistrer et payer sur la plateforme « Engage Sport »

À partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au mercredi 11 juin à 24h00, pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- **160 € avec la publicité de l'organisateur jusqu'au mercredi de la semaine précédant l'épreuve.**
- **320 € sans la publicité de l'organisateur jusqu'au mercredi de la semaine précédant l'épreuve.**
- **200 € avec la publicité de l'organisateur jusqu'au mercredi précédant l'épreuve**
- **400 € sans la publicité de l'organisateur jusqu'au mercredi précédant l'épreuve**

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 80, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les Titres de Participation sont admis en Sprint Car (TPRT) et en Autocross (TPNT).

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'organisateur du Challenge ORNEC. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque lot de numéro est vendu 30 €. (Un premier lot de numéro est donné lors de l'adhésion au Challenge ORNEC)

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

L'Autocross et Sprint-Car de Domart sur la Luce se déroulera sur le circuit Patrice Hénin. Il est long de 897 mètres et la largeur est comprise entre 14 mètres et 18 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 14 avril 2023 sous le numéro 80 01 23 0538 AC Reg 0897.

L'accès au circuit se fait par la route départementale 523.

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Tableau d’affichage virtuel ITS RESULTS

En cas de dysfonctionnement du tableau virtuel, le tableau d’affichage sera situé à l’arrière du local de chronométrage. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents. Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 19 74 74 40.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours et manches seront conformes à la réglementation générale.

7.2P. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes aura lieu sur la grille de départ samedi 14 juin 2025 à 13h00.

7.4.1P. ZONE D’ASSISTANCE TEMPORAIRE(ZAT)

La Zone d’Assistance Temporaire se situe face à la pré-grille. Elle figure sur le plan ci-annexé.

7.6P. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché (ITS RESULTS) 15 minutes maximum après chaque finale. Il deviendra définitif 30 minutes après l’heure d’affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d’une réclamation ou d’un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

L’entente du bureau de l’ORNEC et des Organisateurs, a fait le choix de ne pas distribuer de primes monétaires d’arrivée. En revanche chaque Organisateur du Challenge ORNEC s’engage à verser une certaine somme pour la remise des prix de fin d’année.

10.3P. COUPES

10.4P. REMISE DES COUPES

La remise des coupes aura lieu après chaque Finale en-dehors du circuit.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 5

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 de type ABC 6KG

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 12

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2 et 2.3 de la réglementation médicale et à l'article I.A.3. Des RTS. Circuits TT.
Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : non

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

Plan du circuit

Arrêté préfectoral portant homologation du circuit

Livret sécurité

Attestation du Directeur de course responsable de l'épreuve